

# **COVID 19 et confinement : GARANTIR LES DROITS DES FEMMES** Contraception et IVG

Liberté Égalité Fraternité

#### EN TOUTE CONFIDENTIALITE

## Accès à la contraception :

- L'accès à la pilule contraceptive peut s'effectuer directement en pharmacie grâce à une ancienne ordonnance. Cette facilité s'applique le temps du confinement.
- La contraception d'urgence est disponible sans ordonnance en pharmacie.
- Les médecins en ville et les sages-femmes peuvent conseiller les femmes et leurs partenaires sur les questions de contraception

#### Accès à l'I.V.G. :

- Les interruptions volontaires de grossesse (IVG) sont considérées comme urgentes et leur continuité est assurée.
- Les sages-femmes peuvent, comme les médecins, pratiquer des consultations à distance (télé consultation).
- Les entretiens de conseil conjugal préIVG obligatoire pour les mineurs sont maintenus
- Les consultations pour les dépistages d'infections sexuellement transmissibles se pousuivent

les Ministres encouragent l'ensemble des médecins en ville et les sages-femmes libérales à s'engager dans le maintien des IVG médicamenteuses et demandent aux établissements de santé d'assurer la continuité des IVG instrumentales.

### A votre écoute :

Durant le confinement, le **planning familial 22**, espace vie affective, relationnelle et sexuelle 02 96 78 97 05 mfpf22@wanadoo.fr et les centres de planification et d'éducation familiale, gérés par le Conseil départemental 22 et par délégation aux centres hospitaliers, assurent des permanences téléphoniques et accueillent sur rendez-vous si nécessaire avec toutes les précautions de mesures barrières.



Lieu	Téléphone	Mail
Centre Hospitalier DINAN	02 96 85 70 91	cpef@ch-dinan.fr
Maison du Département de GUINGAMP	02 96 40 10 30	CPEFGuingamp@cotesdarmor.fr
Centre Hospitalier PAIMPOL	02 96 20 44 96	centredeplanification.paimpol@orange.fr
LOUDEAC	02 96 25 32 14	centre.planification@ch-centre-bretagne.fr
ROSTRENEN	02 96 29 14 45	Consultation-externe.Rostrenen@ch-centre-bretagne.fr
Centre Hospitalier ST BRIEUC	02 96 01 71 58	sec.cpef@ch-stbrieuc.fr
Centre Hospitalier LANNION	02 96 05 71 55	centre.planification@ch-lannion.fr

Les services de l'Etat sont chargés de s'assurer que le droit des femmes à disposer de leur corps ne soit pas remis en cause, en cette période de pandémie et de confinement, en effectuant des points réguliers avec le personnel soignant et le tissu associatif.

#### Contact:

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des femmes et des hommes des Côtes d'Armor annie.le-houerou@cotes-darmor.gouv.fr - 06 44 23 04 78